Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

# CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 11 décembre 2025, s'est réuni le 18 décembre 2025, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

| | |
|---|---|
| *ARRADON* | : Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES |
| *ARZON* | : Catherine LECLERC |
| *BADEN* | : Patrick EVENO |
| *BRANDIVY* | : Guillaume GRANNEC |
| *COLPO* | : Freddy JAHIER |
| *ELVEN* | : Gérard GICQUEL - Arnaud DE GOVE |
| *GRAND-CHAMP* | : Dominique LE MEUR (arrivée à 18h15) - Julian EVENO |
| *ILE-AUX-MOINES* | : Philippe LE BERIGOT (départ à 19h04) |
| *ILE D'ARZ* | : Jean LOISEAU |
| *LARMOR-BADEN* | : Denis BERTHOLOM |
| *LE BONO* | : Yves DREVES |
| *LE HEZO* | : Guy DERBOIS |
| *LE TOUR-DU-PARC* | : François MOUSSET (Départ 19h) |
| *LOCQUELTAS* | : Michel GUERNEVE |
| *MONTERBLANC* | : Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE |
| *PLAUDREN* | : Nathalie LE LUHERNE |
| *PLESCOP* | : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY |
| *PLOEREN* | : Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD |
| *PLOUGOUMELEN* | : Léna BERTHELOT - Raynald MASSON |
| *SAINT-ARMEL* | : Anne TESSIER-PETARD |
| *SAINT-AVE* | : Anne GALLO - Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC |
| *ST GILDAS DE RHUYS* | : Alain LAYEC |
| *SAINT-NOLFF* | : Eric ANDRIEU |
| SARZEAU | : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS |
| *SENE* | : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL |
| *SULNIAC* | : Marylène CONAN - Christophe BROHAN |
| *SURZUR* | : Noëlle CHENOT |
| *THEIX-NOYALO* | : Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX |
| *TREDION* | : Jean-Pierre RIVOAL |
| *TREFFLEAN* | : Claude LE JALLE |
| *VANNES* | : David ROBO - François ARS - Christine PENHOUET - Mohamed AZGAG - Monique JEAN - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Fabien LE GUERNEVE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Virginie TALMON - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA (arrivée 18h45) |

Ont donné pouvoir :

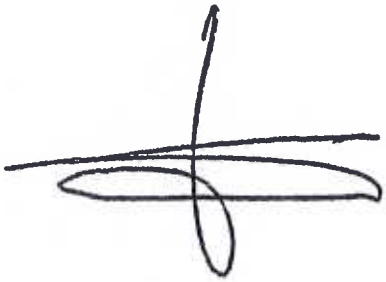
| | |
|---|---|
| *ARRADON* | : Pascal BARRET a donné pouvoir à Lucile BOICHOT |
| *BADEN* | : Anita ALLAIN-LE PORT a donné pouvoir Denis BERTHOLOM |
| *ELVEN* | : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Gérard GICQUEL |
| *GRAND-CHAMP* | : Dominique LE MEUR a donné pouvoir à Julian EVENO jusqu'à 18h15 |
| *GRAND-CHAMP* | : Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR à partir de 18h15 |
| *ILE-AUX-MOINES* | : Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Jean LOISEAU à partir de 19h04 |
| *LE TOUR-DU-PARC* | : François MOUSSET a donné pouvoir à David ROBO à partir de 19h |
| *LOCMARIA-GD CHAMP* | : Martine LOHEZIC a donné pouvoir à Michel GUERNEVE |
| *MEUCON* | : Pierrick MESSAGER a donné pouvoir à Freddy JAHIER |
| *PLOEREN* | : Gilbert LORHO a donné pouvoir à Bernard RIBAUD |
| *SAINT-NOLFF* | : Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU |
| SARZEAU | : Dominique VANARD a donné pouvoir à Corinne JOUIN DARRAS |
| SARZEAU | : Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT |
| *SURZUR* | : Yvan LE NEVE a donné pouvoir à Noëlle CHENOT |

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

*VANNES* : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
*VANNES* : Michel GILLET a donné pouvoir à Monique JEAN
: Maxime HUGE a donné pouvoir à François ARS

Absents :
*LA TRINITE*-SURZUR : Vincent ROSSI
*THEIX*-NOYALO : Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
*VANNES* : Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
**David ROBO**



Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION



## SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 DECEMBRE 2025

### *SPORT ET LOISIRS*

### FONDS DE CONCOURS - EQUIPEMENTS SPORTIFS

Madame Noëlle CHENOT présente le rapport suivant :

Conformément au règlement en vigueur, sur proposition du Groupe de Travail Sport et Loisirs du 16 octobre 2025, les fonds de concours aux équipements sportifs suivants sont soumis à la validation du Conseil :

| COMMUNE | PROJET | MONTANT HT | % FDC ELIGIBLE | FDC |
|---|---|---|---|---|
| COLPO | Réhabilitation de la salle omnisports | 318 801 € | 10 % | 31 880 € |
| SURZUR | Aménagement d'équipements sportifs de proximité (actualisation) | 985 345 € | 10 % | 98 534 € |
| BADEN | Construction d'un pôle sportif | 6 621 034 € | 30 % | 400 000 € |
| THEIX-NOYALO | Rénovation de la piste de BMX | 112 078 € | 10 % | 11 208 € |

Vu l'avis favorable de la Commission Attractivité et Services à la Population du 11 décembre 2025,

Il vous est proposé :

- *d'attribuer les fonds de concours aux équipements sportifs aux communes de COLPO, SURZUR, BADEN et THEIX-NOYALO dont les projets sont détaillés en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Monsieur le Président,

David ROBO

La secrétaire de séance,

Morgane LE ROUX

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

# ANNEXE

*Sport et loisirs*

## FONDS DE CONCOURS - EQUIPEMENTS SPORTIFS

### ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A COLPO POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS

La Commune de Colpo dispose d'une salle omnisport vieillissante et envisage une rénovation importante de cet équipement pour garantir la sécurité des utilisateurs et un accueil des sportifs dans de bonnes conditions. Les travaux envisagés incluant le désamiantage, le renforcement de la charpente, le remplacement du bac acier ainsi que la modernisation du revêtement de sol, permettront de prolonger la durée de vie de la salle omnisport. L'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective est également projetée sur le bâtiment.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 318 801 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 37 398 € au titre des FDC aux équipements sportifs (11.73%), 60 000 € au titre des FDC au soutien à l'investissement, l'Etat (DETR) pour 54 000 € et le Département pour 55 210 €. L'autofinancement de la Commune est de 177 711 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 31 880 € au projet (10% du montant HT des travaux).

### ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A SURZUR POUR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

La Commune de Surzur a obtenu en 2024 un FDC d'un montant de 51 399 € pour la réalisation d'équipements sportifs de proximité situés en cœur de bourg : un complexe de raquettes extérieur (2 tennis et 2 padels), 2 terrains de basket 3x3 et 18 terrains de pétanque. En juin 2025 la Commune a sollicité l'agglomération pour une révision du montant du FDC accordé pour tenir compte d'une part, des aménagements extérieurs à réaliser pour accéder aux équipements sportifs (cheminements et parkings) et d'autre part, du surcoût des travaux de terrassement. Le projet est passé d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 513 988 € HT à 985 345 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 98 534 € (10%), l'ANS pour 17 295 €, le Département pour 102 798 €, le fonds vert pour 205 304 € et la fédération française de tennis pour 30 000 €. L'autofinancement de la Commune est de 531 414 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 98 534 € au projet (10% du montant HT des travaux).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A BADEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE SPORTIF

La Commune de Baden, comptant près de 5 000 habitants, dispose actuellement d'équipements sportifs en sites dispersés, vétustes et sous dimensionnés. Face à ce constat, la Commune a décidé de construire un pôle sportif capable d'accueillir les activités sportives dans de bonnes conditions et de les rassembler dans un même secteur. Cet équipement structurant d'une superficie de 3 200 m² sera composé d'une salle omnisport, d'un espace d'escalade, d'une salle de danse, d'un dojo, d'un espace dédié aux activités de tir à l'arc, de pétanque et de boules bretonne, de vestiaires/sanitaires et locaux de stockage. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 6 621 034 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 400 000 € (30%, plafonné à 400 000 €), l'Etat pour 511 500 € (DETR et DSIL), l'ANS pour 270 000 €, l'ADEME pour 108 000 € (Fonds de chaleur) et le Département pour 450 000 €. L'autofinancement de la Commune est de 4 881 534 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 400 000 € au projet (30% du montant HT des travaux, plafonnés à 400 000 €).

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A THEIX-NOYALO POUR LA RENOVATION DE LA PISTE DE BMX

La Commune de Theix-Noyalo souhaite poursuivre la rénovation de ses installations sportives en restructurant la piste de BMX située dans le parc de Brural. Ce site sportif construit dans les années 2000 est principalement utilisé par le club de BMX de Theix-Noyalo qui compte près de 80 licenciés. Les travaux consisteront à revoir la configuration générale des obstacles (bosses et virages), renouveler le revêtement sablé de la piste, revêtir les virages en enrobé et réaliser des noues drainantes afin d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 112 078 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 11 208 € (10%), L'autofinancement de la Commune est de 100 870 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 11 208 € au projet (10% du montant HT des travaux).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

GOLFE DU MORBIHAN
VANNES AGGLOMÉRATION

# ANNEXE

*Sport et loisirs*

## FONDS DE CONCOURS - EQUIPEMENTS SPORTIFS

### ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A COLPO POUR LA REHABILITATION DE LA SALLE OMNISPORTS

La Commune de Colpo dispose d'une salle omnisport vieillissante et envisage une rénovation importante de cet équipement pour garantir la sécurité des utilisateurs et un accueil des sportifs dans de bonnes conditions. Les travaux envisagés incluant le désamiantage, le renforcement de la charpente, le remplacement du bac acier ainsi que la modernisation du revêtement de sol, permettront de prolonger la durée de vie de la salle omnisport. L'installation d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective est également projetée sur le bâtiment.
L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 318 801 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 37 398 € au titre des FDC aux équipements sportifs (11.73%), 60 000 € au titre des FDC au soutien à l'investissement, l'Etat (DETR) pour 54 000 € et le Département pour 55 210 €. L'autofinancement de la Commune est de 177 711 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 31 880 € au projet (10% du montant HT des travaux).

### ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A SURZUR POUR L'AMENAGEMENT D'EQUIPEMENTS SPORTIFS DE PROXIMITE

La Commune de Surzur a obtenu en 2024 un FDC d'un montant de 51 399 € pour la réalisation d'équipements sportifs de proximité situés en cœur de bourg : un complexe de raquettes extérieur (2 tennis et 2 padels), 2 terrains de basket 3x3 et 18 terrains de pétanque. En juin 2025 la Commune a sollicité l'agglomération pour une révision du montant du FDC accordé pour tenir compte d'une part, des aménagements extérieurs à réaliser pour accéder aux équipements sportifs (cheminements et parkings) et d'autre part, du surcoût des travaux de terrassement. Le projet est passé d'une enveloppe prévisionnelle de travaux de 513 988 € HT à 985 345 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 98 534 € (10%), l'ANS pour 17 295 €, le Département pour 102 798 €, le fonds vert pour 205 304 € et la fédération française de tennis pour 30 000 €. L'autofinancement de la Commune est de 531 414 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 98 534 € au projet (10% du montant HT des travaux).

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 056-200067932-20251218-251218_DEL57-DE

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A BADEN POUR LA CONSTRUCTION D'UN PÔLE SPORTIF

La Commune de Baden, comptant près de 5 000 habitants, dispose actuellement d'équipements sportifs en sites dispersés, vétustes et sous dimensionnés. Face à ce constat, la Commune a décidé de construire un pôle sportif capable d'accueillir les activités sportives dans de bonnes conditions et de les rassembler dans un même secteur. Cet équipement structurant d'une superficie de 3 200 m² sera composé d'une salle omnisport, d'un espace d'escalade, d'une salle de danse, d'un dojo, d'un espace dédié aux activités de tir à l'arc, de pétanque et de boules bretonne, de vestiaires/sanitaires et locaux de stockage. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 6 621 034 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 400 000 € (30%, plafonné à 400 000 €), l'Etat pour 511 500 € (DETR et DSIL), l'ANS pour 270 000 €, l'ADEME pour 108 000 € (Fonds de chaleur) et le Département pour 450 000 €. L'autofinancement de la Commune est de 4 881 534 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 400 000 € au projet (30% du montant HT des travaux, plafonnés à 400 000 €).

## ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS A THEIX-NOYALO POUR LA RENOVATION DE LA PISTE DE BMX

La Commune de Theix-Noyalo souhaite poursuivre la rénovation de ses installations sportives en restructurant la piste de BMX située dans le parc de Brural. Ce site sportif construit dans les années 2000 est principalement utilisé par le club de BMX de Theix-Noyalo qui compte près de 80 licenciés. Les travaux consisteront à revoir la configuration générale des obstacles (bosses et virages), renouveler le revêtement sablé de la piste, revêtir les virages en enrobé et réaliser des noues drainantes afin d'améliorer l'évacuation des eaux de pluie. L'enveloppe prévisionnelle des travaux est de 112 078 € HT.

Golfe du Morbihan-Vannes agglomération est sollicitée à hauteur de 11 208 € (10%), L'autofinancement de la Commune est de 100 870 €.

L'Agglomération attribue un Fonds de concours de 11 208 € au projet (10% du montant HT des travaux).